

EXTRAIT DE PROCÈS VERBAL

À une séance régulière du conseil municipal d'Authier, tenue le 1^{er} octobre 2019 à 19h30 à la salle du conseil municipal sous la présidence du maire Monsieur Marcel Cloutier et des conseillers suivants :

Madame Angèle Auger
Monsieur Serge Lachance
Madame Cindy Demers
Monsieur Ghislain Désaulniers
Monsieur François Deschênes
Madame Rachel Barbe, la directrice générale et
Monsieur Mario Beaupré, inspecteur de voirie sont aussi présents.

No-154-01-10-19 Résolution concernant la violence conjugale:

ATTENDU QUE

la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article1);

c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST RÉSOLU,

donc proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyer par Monsieur François Deschênes, de proclamer *Authier* municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adopté

COPIE CONFORME CERTIFIÉE
Ce 2 octobre 2019



Rachel Barbe,
Directrice générale